

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2008

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

Présents : MM. Charles DOTT, Jean-Michel HATT, Jean-Jacques HORNECKER, Patrick LENTZ Jean Georges MEHL, Jean-Paul UHL, Mmes Djemila ARMBRUSTER, Marie-Claire BURGER, Martine BUREL, Jeannette LANG

Absent : ---

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2008

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Demande de dérogation concernant le CU de Monsieur BURGER

Le Conseil municipal, par cette délibération, demande à l'unanimité, à ce que la règle de constructibilité limitée concernant la demande de Monsieur Jean-Pierre BURGER pour les parcelles 7/69, 8, 9 et 10 de la section 1 soit écartée pour les raisons suivantes :

1°) Les perspectives de diminution de la population du village. La stabilité du nombre d'habitants ne peut être obtenue que par les quelques constructions ponctuelles sollicitées ces dernières années, dont celle de Monsieur BURGER. Le nombre limité d'enfants menace l'équilibre de notre regroupement pédagogique, malgré la politique de construction de lotissements des villages voisins.

2°) Le Conseil municipal considère que ce projet ne nécessite pas une extension des réseaux actuels, mais prendra en charge les équipements publics indispensables pendant un délai d'exécution maximum de trois ans.

3°) Le Conseil municipal demande au bureau de l'Association foncière de Hohfrankenheim d'autoriser le passage sur la partie du chemin d'exploitation donnant accès à cette construction.

3. Travaux cimetière et demande de subvention

M. le Maire présente au Conseil municipal les différents devis concernant les travaux relatifs au cimetière à savoir la remise en état du mur d'enceinte, l'aménagement de places de stationnement et le remplacement du portail.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

1°) d'accepter le devis de la Société ZIRNHELT domiciliée 14, rue des Jardins à 67270 BOSSENDORF, concernant les travaux relatifs au mur du cimetière. Le devis s'élève à 22 210.10 €H.T.

2°) d'accepter le devis de la Société Nature sur Mesure domiciliée Rue du Tilleul à 67270 HOHFRANKENHEIM, concernant les travaux de terrassement devant le mur. Le devis se monte à 3 335.80 €H.T.

3°) d'accepter le devis de la Société DAMOPHI domiciliée 17 rue Principale à 67270 HOHFRANKENHEIM, concernant la mise en place d'un nouveau portail. Le devis est chiffré à 2 295.-€H.T.

4°) de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général pour l'octroi d'une subvention pour l'ensemble de ces travaux de rénovation de l'église.

5°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires pour l'exécution de ces travaux.

4. Examen des devis pour la mise en place d'un portail à l'école.

Le Conseil municipal a décidé la mise en place d'un portail suite à la demande de sécurisation de la cour de l'école, émise par le Conseil d'école du RPI.

Après étude de plusieurs devis, la Société DAMOPHI domiciliée 17 rue Principale à 67270 HOHFRANKENHEIM, a été retenue. Le devis s'élève à 2 663.-€H.T.

5. Augmentation du nombre d'heures de travail hebdomadaire d'un agent à temps non complet

Constatant une insuffisance des heures allouées aux tâches du secrétariat de la mairie, M. le Maire propose d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'agent concerné, à savoir Madame Marie-France BARTHEL, qui passerait de 12/35^{ème} à 15/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2008.

Le Conseil municipal, après échanges de vues et délibération, décide à l'unanimité :

1°) d'augmenter la durée hebdomadaire de service de Mme Marie-France BARTHEL de 12/35^{ème} à 15/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2008, sous réserve d'accord du CTP

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.